

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 4 juin 2018 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement  
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire suppléant, monsieur Yves Sarault, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

\_\_\_\_\_

**CA18 28 163**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 4 juin 2018 en ajoutant le compte-rendu du comité de la sécurité publique à l'item 10.06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

\_\_\_\_\_

## 10 - Période de questions du public

Un policier du SPVM fait état des interventions dans l'arrondissement au cours du dernier mois (patrouille sur la rue Fernand, activités de prévention telles que des présentations dans les écoles sur la sécurité à vélo et l'intimidation). Il informe les citoyens de la présence de cadets policiers et de patrouilleurs Jeunesse au Soleil dans l'arrondissement.

Monsieur Mohamed Habib

Il signale qu'à l'intersection de Cherrier et de Chemin Dutour, plusieurs automobilistes empruntent le virage trop rapidement. Il demande une présence policière.

Madame Wendy

Elle demande une présence policière sur la rue Saint-Malo Ouest; les automobilistes ne font pas leur arrêt obligatoire.

Madame Ruest

Elle signale la vitesse des automobilistes sur Montée de l'Église et souhaiterait des mesures d'atténuation pour limiter la vitesse.

Monsieur le conseiller, Yves Sarault demande si le commandant du poste de quartier 3 pourrait présenter à la prochaine séance du conseil des pistes de solution pour sécuriser davantage les rues et assurer le respect de la signalisation routière.

Madame Krystell

Elle demande s'il est possible d'installer des caméras aux endroits problématiques dans l'arrondissement.

Questions du public

Début : 19 h 45

Monsieur David

Le citoyen demande davantage d'informations sur l'item 40.06.

Fin : 19 h 48

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

La conseillère, Madame Suzanne Marceau présente une proposition pour enclencher une réflexion afin de nommer un espace public, sur l'île Mercier, en commémoration des sinistrés des inondations de mai 2017 dans l'arrondissement. Elle présentera une résolution le mois prochain. Elle dépose son document.

---

## CA18 28 164

### Adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 7 mai 2018;

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement CA28 0023-20 du lundi 7 mai 2018;

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement CA28 0023-21 du lundi 7 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**CA18 28 165**

**Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 16 avril 2018;
- D'adopter le compte-rendu de la commission de l'administration et des priorités du 19 avril 2018;
- D'adopter le compte-rendu du comité de la sécurité publique du mercredi 9 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714024

---

**CA18 28 166**

**Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 318, au 3 rue Mercier, d'une superficie de 397,4 m<sup>2</sup>, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 318, au 3 rue Mercier, d'une superficie de 397,4 m<sup>2</sup>, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187576016

---

**CA18 28 167**

**Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 283, au 9 rue Paquin, d'une superficie de 813,5 m<sup>2</sup>, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 283, au 9 rue Paquin, d'une superficie de 813,5 m<sup>2</sup>, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187576017

---

**CA18 28 168**

**Affecter un montant total de 2 000 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention de 1 000 \$ à l'Association de soccer Île-Bizard (ASIB) et de 1 000 \$ à la Fondation Art Saving Life.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'octroyer les contributions financières suivantes :
  - Un montant de 1000 \$ à l'Association de soccer Île-Bizard (ASIB).
  - Un montant de 1000 \$ à la Fondation Art Saving Life.
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1187808011

---

**CA18 28 169**

**Autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2018 à juin 2019, pour un montant mensuel de 62 622,71\$, taxes incluses (751 472,52 \$ annuellement)**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël pour la location de glace et salles de juillet 2018 à juin 2019 pour un montant de 62 622,71 \$ taxes incluses.

**LOCATION DE GLACE**

Un montant mensuel de 36 173,96 \$, avant taxes, pour la location de glace.

La somme de 36 173,96 \$ + taxes pour la location de glace sera imputée à même le poste budgétaire:

2408.0010000.301118.07143.55290.000000.0000.000000.000000.000000.000000.

**LOCATION DE SALLES**

Un montant mensuel de 18 292,42 \$, avant taxes, pour la location de salles.

La somme de 18 292,42 \$ + taxes pour la location de salles sera imputée à même le poste budgétaire:

2408.0010000.301117.07123.55290.000000.0000.000000.000000.000000.000000.

Conformément à l'article 5 du contrat, les montants ont été indexés en vertu de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année antérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1187053007

---

**CA18 28 170**

**Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et autoriser la publication de ce rapport sur le site internet de l'arrondissement.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
- De décréter que ledit rapport soit publié sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1187434002

---

**CA18 28 171**

**Autoriser l'achat de quatre (4) billets au coût total de 875 \$ pour le tournoi de golf au profit du Complexe Sportif Saint-Raphaël du 19 juin 2018 au Club de golf Elm Ridge.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 875,00 \$ pour l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf au profit du Complexe Sportif Saint-Raphaël du 19 juin 2018 au Club de golf Elm Ridge de L'Île-Bizard.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1187808012

---

**CA18 28 172**

**Affectation des surplus de gestion affectés - divers au surplus de gestion affecté - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 29 125 \$, représentant les revenus du tournoi de golf du maire de 2017.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 29 125 \$ au compte de surplus de gestion affecté - autres fins (tournoi de golf).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1187434003

---

**CA18 28 173**

**Autoriser de nouveaux achats auprès de la compagnie Kronos Canadian Systems Inc. pour un montant de 7 544,66\$ toutes taxes incluses pour finaliser l'installation du système de gestion de temps.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser de nouveaux achats auprès de la compagnie Kronos Canadian Systems Inc. pour un montant de 7 544,66\$ toutes taxes incluses pour finaliser l'installation du système de gestion de temps

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1187053008

---

**CA18 28 174**

**Demande de modification du règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « R3 Multifamiliale, catégorie B (7 logements et plus) » à la grille des usages et normes de la zone R3-325.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De refuser, la demande de modification au règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « R3 Multifamiliale, catégorie B (7 logements et plus) » à la grille des usages et normes de la zone R3-325. La zone est actuellement de faible densité et il n'est pas approprié de densifier le secteur juste en face du secteur patrimonial de l'ancien couvent des Soeurs de Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1187905032

---

**CA18 28 175**

**Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels CA28 0036 à l'effet de modifier les conditions quant à l'autorisation des établissements avec service de boissons alcoolisées (bar).**

ATTENDU qu'avis de motion et présentation du règlement CA28 0036-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels CA28 0036 de l'arrondissement, à l'effet de modifier les conditions quant à l'autorisation des établissements avec service de boissons alcoolisées (bar) a été donné le 24 avril 2018;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 24 avril 2018;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 juin 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 23 mai 2018;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0036-2 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0036-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels CA28 0036 à l'effet de modifier les conditions quant à l'autorisation des établissements avec service de boissons alcoolisées (bar).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1187905025

---

**CA18 28 176**

**Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du règlement CA28 0023-20 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246 a été donné le 3 avril 2018 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 7 mai 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 25 avril 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-20 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1187576012

---

**CA18 28 177**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 50, Place Jean-Yves située sur le lot no 4 589 305 du cadastre du Québec**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025), la dérogation mineure pour la propriété sise au 50, Place Jean-Yves sur le lot 4 589 305 du cadastre du Québec à l'effet :

- De régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge latérale gauche sera inférieure de 0,88 mètre à la norme prescrite à 2 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-271 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023;
- De régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge arrière sera inférieure de 1,3 mètre à la norme prescrite à 4,5 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-271 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Sous condition :

- QUE lors de toute extension, agrandissement ou nouvelle construction les marges devront respecter la norme prescrite au règlement de zonage en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1187905026

---

**CA18 28 178**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer une fenêtre autre que celle autorisée en façade principale à la résolution no CA17 28 0289 le 2 octobre 2017 pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale à l'adresse sise au 466, rue Pierre-Boileau du lot no 4 296 359 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, le remplacement d'une fenêtre ronde par une fenêtre rectangulaire à l'adresse sise au 466, rue Pierre-Boileau, sur le lot 4 296 359 cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1187905027

---

**CA18 28 179**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des revêtements extérieurs autres que ceux autorisés à la résolution no CA15 28 0025 le 2 février 2015 pour l'agrandissement et la rénovation d'un élément extérieur de la résidence unifamiliale à l'adresse sise au 197, rue Saint-Jean-Baptiste du lot no 1 843 386 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, le remplacement d'un élément extérieur à l'adresse sise au 197, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 843 386 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1187905028

---

**CA18 28 180**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1075, Bellevue, sur le lot 5 376 926 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 1075, rue Bellevue, sur le lot no 5 376 926 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1187905029

---

**CA18 28 181**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la 3e proposition pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui a été approuvée initialement à la séance du conseil résolution no CA18 28 019 le 8 janvier 2018 à l'adresse sise au 1805 chemin du Bord-du-Lac, sur le lot 4 589 579 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin d'accepter la troisième proposition à l'effet d'ériger une nouvelle résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1805, chemin Bord-du-Lac, sur le lot 4 589 579 du cadastre de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1187905030

---

**CA18 28 182**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'un panneau d'une enseigne commerciale apposée sur l'enseigne détachée sur socle à l'adresse sise au 255, boulevard Chèvremont, sur le lot 4 295 843 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., à l'effet de remplacer un panneau d'une enseigne commerciale apposée sur l'enseigne détaché sur socle de l'immeuble commercial à l'adresse sise au 255, boulevard Chèvremont, sur le lot 4 295 843 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1187905031

---

**CA18 28 183**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer deux (2) portes de garage autres que celles autorisées à la résolution no CA18 28 153 du 7 mai 2018 à la rénovation d'un élément extérieur de la résidence unifamiliale à l'adresse sise au 65, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 417 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre deux (2) portes de garage autre que celles autorisées à la résolution no CA18 28 153 le 7 mai 2018 à la rénovation d'éléments extérieurs de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 65, Plage-Riviera, composé du lot 1 843 417 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1187905033

---

**CA18 28 184**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme d'apaisement de la circulation - Règlement 0818-004.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De modifier l'article 1 du Règlement 0818-004 afin de préciser quels sont les types de travaux qui seront réalisés en ajoutant, à la fin de l'article, "tels que l'installation de signalisation et le réaménagement des rues".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1182714010

---

**CA18 28 185**

**Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement 0818-002.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De modifier l'article 1 du Règlement 0818-002 afin de préciser quels sont les types d'acquisition et réparation d'équipements sportifs qui seront faits en ajoutant, à la fin de l'article, "tels que des modules de jeu permanents et des panneaux pour bandes de hockey".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1182714008

---

### **CA18 28 186**

#### **Modification du règlement de zonage CA28 0023 afin de permettre les logements supplémentaires pour toutes les résidences unifamiliales.**

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-21 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'abroger et remplacer les normes sur le logement supplémentaire a été donné le 5 mars 2018;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2018;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 mai 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 25 avril 2018;

ATTENDU les changements apportés au premier projet de règlement;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-21 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-21 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à l'effet d'abroger et remplacer les normes sur le logement supplémentaire.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De proposer un amendement à l'article 1 du second projet de règlement pour y ajouter les petits-enfants et les aidants naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1187576010

---

### **Dépôt de documents**

- Rapport annuel 2017 du comité consultatif d'urbanisme;
- Factures non associées à un bon de commande – Mai 2018;
- Liste des bons de commande approuvés – Mai 2018;
- Suivi budgétaire dépenses – Mai 2018;
- Suivi budgétaire revenus – Mai 2018;
- Virements budgétaires – Mai 2018;
- Virements PTI – Mai 2018;
- Liste des permis émis – occupation – Mai 2018;
- Liste des permis émis – construction – Mai 2018;
- Liste des permis émis – lotissement – Mai 2018.

60.01

---

La conseillère, Mme Suzanne Marceau présente une motion pour l'ajout d'une étape quant aux candidatures et pour marquer la volonté de représentation diversifiée dans la sélection des membres du Comité Consultatif d'urbanisme de l'arrondissement. Cette motion n'est appuyée par aucun conseiller par conséquent elle n'est pas adoptée.

65.01 1182714022

---

#### **Période de questions du public**

Début : 20 h 17

Monsieur Mohamed Habib  
Il adresse des félicitations au directeur des travaux publics.

Madame Monique Lévesque  
Elle demande plus d'informations sur l'item 40.13.  
Elle adresse des félicitations concernant les services (collecte des déchets domestiques, recyclage).

Gaétan St-Pierre  
Demande de précisions sur l'item 40.13

70.01

---

#### **CA18 28 187**

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU  
appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 juin 2018, à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement suppléant déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Yves SARAULT  
Maire d'arrondissement suppléant

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

